

Régulateur pour l'arboriculture

Regalis® Plus

Pour optimiser la conduite
des vergers de pruniers



Regalis® Plus, le chemin vers la rentabilité de votre verger

En bloquant la biosynthèse des gibberellines, hormones qui jouent un rôle important sur l'elongation cellulaire, **Regalis® Plus** limite la croissance des pousses végétatives.



Par cette action régulatrice de la végétation, **Regalis® Plus** vous permet de maîtriser la pousse et d'obtenir des effets bénéfiques dans la conduite de votre verger.

Si Regalis® Plus ne remplace pas la taille, il permet :

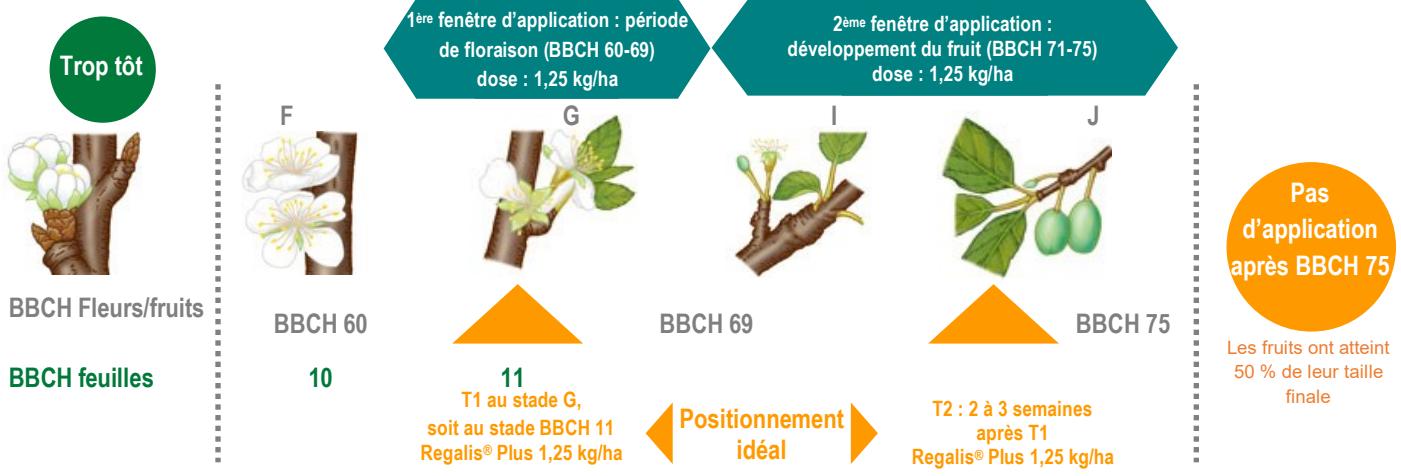
- Une réduction significative de la longueur des gourmands
- Une croissance limitée de l'arbre
- Une reprise plus facile de la taille manuelle



Regalis® Plus, n'empêche pas la production de gourmands, mais réduit significativement leur longueur, jusqu'à 35 % en moyenne*

*Source essais BASF, CEFEL, BIP de 2009 à 2015, réduction de la longueur des gourmands de 17 à 72% en fonction de l'année, de la parcelle et de la variété

Préconisations d'emploi



1^{ère} application :

Regalis® Plus s'applique dès la présence des premières feuilles étalées et avant démarrage de la pousse. Le produit doit impérativement être appliqué en présence de feuilles pour être absorbé. Chez le prunier d'Ente, la floraison précède généralement de quelques jours la feuillaison. Il arrive parfois que floraison et feuillaison soient quasiment simultanées.

2^{ème} application :

2 à 3 semaines après la 1^{ère} application et au plus tard lorsque les fruits ont atteint 50% de leur taille finale (BBCH 75).

- Regalis® Plus ne doit être utilisé que sur des vergers de pruniers ayant atteint leur ossature adulte et présentant une bonne vigueur.
- Regalis® Plus doit toujours être employé sur une culture en bon état de végétation.
- Réaliser le traitement en conditions poussantes, sur une végétation sèche.
- Ne pas traiter lorsqu'une pluie est à craindre dans les 4 heures qui suivent.
- Ne pas traiter sur des plantes en situation de stress ou susceptibles de subir un stress hydrique ou lorsque de fortes amplitudes thermiques sont à craindre.
- Il est important de soigner la pulvérisation : répartition homogène de la bouillie sur l'ensemble de la végétation.
- Volume de bouillie : en général 500 l /ha (de 200 l/ha à 700 l/ha suivant le type de matériel).
- Le brouillard de pulvérisation étant susceptible d'avoir des effets raccourcissant sur les cultures voisines, il est impératif d'éviter l'entraînement sur celles-ci. Ne pas traiter par jours de vent.
- Rincer soigneusement l'appareil de pulvérisation après usage.

Fiche d'identité

	Regalis® Plus
AMM	N° 2150008
Composition	100 g/kg de Prohexadione-Calcium
Formulation	WG (granulés dispersables dans l'eau)
Usages autorisés	Prunier : limitation de la croissance des organes aériens Autres cultures : se référer à l'étiquette
Dose	2,5 kg/ha*
Nombre d'application	limitation de la croissance des organes aériens : 1/an à 2,5 kg/ha ou 2/an à 1,25 kg/ha*
Stade d'application	<ul style="list-style-type: none">Traitement en 1 application : BBCH 60-69*Traitement en 2 applications : 1^{ère} application du stade BBCH 60 à 69 et la 2^{ème} du stade BBCH 71 à 75**
ZNT aquatique	5 mètres
Délai de rentrée	48 heures

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation :
Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

* La dose maximale totale par saison est de 3 kg/ha. BASF recommande 2 applications à 1,25 kg/ha.

** BBCH -60-69 = les premières fleurs sont ouvertes (60) à fin de la floraison : tous les pétales sont tombés (69)

*** BBCH 71 - 75 = diamètres des fruits jusqu'à 10 mm, chute des fruits après floraison (71) jusqu'à ce que les fruits aient atteint environ 50% de leur taille finale (75).

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. *Marque déposée BASF. Détenteur de l'AMM : BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiéz chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://agro.bASF.fr) et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version et/ou de ce document. Référence du document : 217ALRE0223R - Février 2023.

Regalis® Plus : SGH07 - Attention. H317 : peut provoquer une allergie cutanée. EUH208 : peut produire une réaction allergique. Contient du 1,2 benzisothiazol-3(2H)-one. EUH401 : respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.